Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Chancellerie fédérale ChF
Transformation numérique et gouvernance de l'informatique TNI

14.09.2026

Em002-2.1 Liste de contrôle Évaluation préalable OSS

Version 2.0-010b91d

Table des matières

1. Objet 2

1.1. Nom et brève description du logiciel 2

1.2. Personne de contact et examen 2

2. Liste de contrôle 2

3. Remarques finales 5

Cette liste de contrôle fait partie du document *Em002-2 Instructions pour la publication de logiciels open source*. Elle doit être remplie au début d'un projet ou lors de l'examen visant à déterminer si un logiciel ne doit pas être publié.

La description de la liste de contrôle figure dans *[Em002-2]*, chapitre 3.

Cette liste de contrôle permet également de définir si le développement se fera en open development directement sur un dépôt public.

Pour le code existant (développé avant l'entrée en vigueur de la LMETA le 1.1.2024), des questions supplémentaires sont prévues.

Important : si un logiciel ne doit pas être publié en OSS, cette liste de contrôle sert également de justification à une telle décision.

1. Objet

1.1. Nom et brève description du logiciel

Indiquez le nom du logiciel.
Ce nom devrait être identique dans toutes les listes de contrôle OSS suivantes afin d'assurer une attribution correcte.

Décrivez l'objectif et la finalité du logiciel ainsi que son périmètre.
Si un lien URL existe, veuillez également l'indiquer.

1.2. Personne de contact et examen

Indiquez l'autorité fédérale (unité d'organisation), la personne de contact ainsi que les personnes responsables de l'examen juridique (p. ex. ISBO/DSBO) qui ont vérifié le respect des exigences de publication.

2. Liste de contrôle

Nouveau logiciel ou logiciel existant

S'agit-il d'un nouveau logiciel ou d'un projet existant (voir [Em002-2] chapitre 3.1) ?

☐ Logiciel existant (développement ultérieur)

☐ Nouveau logiciel

☐ Logiciel existant[1] ou développement ultérieur d'un logiciel existant

☐ Projet de tiers existant (remplir la *liste de contrôle Em002-4.1 Communauté OSS*)

Cycle de vie

À quelle étape du cycle de vie le logiciel se trouve-t-il actuellement (voir [Em002-2] chapitre 3.1) ?[2]

☐ Planifié

☐ En développement

☐ En exploitation

☐ Fin de vie

☐ Archive

Utilisateurs

Existe-t-il des personnes ou des organisations, potentielles ou connues, qui utilisent le logiciel ? Existe-t-il des clients potentiels pour le logiciel ? Les utilisateurs possibles et connus peuvent être nommés dans le champ de texte.

☐ Aucun envisageable

☐ Utilisateurs potentiels

☐ Utilisateurs connus

Développement propre, développement commun ou projet de tiers

Quelle est la structure de base ? S'agit-il d'un développement propre de la Confédération, d'une collaboration, ou le logiciel repose-t-il sur un projet de tiers ?
La structure du codéveloppement et du projet de tiers peut être précisée dans le champ de texte (voir [Em002-2] chapitre 3.1).

☐ Développement propre

☐ Développement commun (*liste de contrôle Em002-4.1 Communauté OSS* à remplir)

1. Non exigé par la LMETA, mais il est également possible de publier un logiciel existant.
2. Le remplacement d'un logiciel existant devrait être indiqué ici comme « planifié ».

☐ Projet de tiers (*liste de contrôle Em002-4.1 Communauté OSS* à remplir)

Qui publie le logiciel ?

☐ Autorité fédérale

☐ Prestataire

☐ Fournisseur

☐ Tiers

Profondeur de la publication

Résultat de la *liste de contrôle Em002-4.1 Communauté OSS*.

☐ Publication minimale : publication du code source et des autres artefacts

☐ Suivi des problèmes : les erreurs peuvent être signalées et sont traitées.

☐ Communauté

☐ Il n’y a aucune violation de droits de tiers (p. ex. droits de brevet, propriété intellectuelle, protection des marques ou des designs).

Les examens prévus au chapitre 3.2 de [Em002-2] ont été effectués. Les droits sur le logiciel appartiennent à la Confédération, ou celui-ci est développé par des collaborateurs de la Confédération (internes ou externes). Une justification est nécessaire en particulier si tel n’est pas le cas. Il convient également d’exposer pourquoi les droits n’appartiennent pas à la Confédération, quelles vérifications ont été effectuées concernant les parties propriétaires, ainsi que ce qui a été entrepris au sujet d’obstacles éventuels (p. ex. protection par brevet) ou jusqu’où les investigations sont allées.

☐ Aucun motif relevant de la sécurité ne s’oppose à la publication.

Les examens prévus au chapitre 3.3 de [Em002-2] ont été effectués.

☐ Il existe un accord de principe et la faisabilité est donnée pour publier l’application en open source.

Renvoi au procès-verbal ou à l’organe de décision, avec la date.

3. Remarques finales

Remarques et renvois à d’autres documents pertinents.

Si un Contributor Licence Agreement (CLA) est utilisé, cela devrait être indiqué ici (voir *Em002-3 Guide de licences OSS* chapitre 8.9).

Classement du formulaire

Veuillez classer ce formulaire avec la documentation de projet et/ou conformément aux prescriptions de votre autorité (unité d’organisation).

Licence du modèle de liste de contrôle : CC0 1.0 Universal

Ce document est publié sous licence CC0. Il peut être librement utilisé, modifié et diffusé, y compris à des fins commerciales et dans tout format.